

## Compte Rendu Succinct

## Séance du 21 septembre 2010

L'an deux mille dix et le vingt et un septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRENOT Lucien.

Etaient présents: M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie (arrivée à 21 h 15) -M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - Mme BROUSSE Patricia - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas -M. RUET Guillaume (arrivée à 21 h 50) - Melle OUARTI Farah (quitte la séance à 21 h 15) - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian

Absents excusés : Melle FEVRE Déborah - Melle BOUTEILLE Isabelle

<u>Absents excusés représentés</u>: Melle IGOLEN Marie (pouvoir à M. CAMBAZARD Nicolas) – M. LUPI Christian (pouvoir à M. DUPONT Gérard) – M. LEROY Pierre (pouvoir à M. THENET Jean-Pierre) – Melle BORSATO Louise (pouvoir à Mme CARAVEL Pascale) - Mme HAZHAZ Dénia (pouvoir à M. POIREL Denis) - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND Louis)

A été nommé secrétaire : M. CAMBAZARD Nicolas

-----

Adoption du conseil municipal du 21 septembre 2010

Lors de sa séance du 21 septembre 2010, le conseil municipal :

**DECIDE** par 22 VOIX POUR et 7 abstentions (*M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia (pouvoir à M. POIREL Denis)- Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND Louis) - M. POIREL Denis,* de prendre une décision modificative n° 3 du budget de l'exercice 2010.

**ADOPTE** par 23 voix pour et 7 abstentions (*M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia (pouvoir à M. POIREL Denis) - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND Louis) - M. POIREL Denis* le budget annexe du Clos en Mont Vaux de l'exercice 2010.

**DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer les subventions ou compléments de subventions à divers organismes et associations, au titre de l'exercice 2010.

**DONNE** à l'UNANIMITE son accord pour la création d'un tarif en pause méridienne au CLSH à compter du 24 octobre 2010 destiné aux enfants sous régime alimentaire pour raison de santé.

**AUTORISE** par 29 voix pour et une abstention (*M. GAUTHIER Pascal*), le GAEC de la Fontaine de Couternon, représenté par Monsieur PRIEUR, à occuper les parcelles de terrain ci-après : ZB  $n^{\circ}$  165 = 6 927  $m^{2}$ , ZB  $n^{\circ}$  126 = 2 635  $m^{2}$ , ZB  $n^{\circ}$  125 = 2 347  $m^{2}$ , ZB  $n^{\circ}$  188 = 14 771  $m^{2}$ , ZB  $n^{\circ}$  173 = 18 107  $m^{2}$ , ZB  $n^{\circ}$  110 = 13 584  $m^{2}$  soit au total 58 371  $m^{2}$  à titre précaire pour un an.

**DECIDE** à l'UNANIMITE de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunication.

ACCEPTE par 24 voix pour et 7 contre (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia (pouvoir à M. POIREL Denis) - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND Louis) - M. POIREL Denis, de louer l'Ogive aux sociétés organisatrices des spectacles de la saison 2010-2011.

**DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal, en créant un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

**DECIDE** à l'UNANIMITE de créer un emploi dans le cadre d'un contrat d'accompagnement (C.A.E.) à compter du 1er octobre 2010.

**DECIDE** à l'UNANIMITE d'augmenter la durée hebdomadaire d'un agent en contrat unique d'insertion (C.U.I.) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**DESIGNE** à l'UNANIMITE Madame Christine VOUAUX, responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 en application de l'article 24 de la loi du 17 juillet 1978 et du 1) de l'article 42 du décret du 30 décembre 2005.

**DECIDE** par 30 voix pour et une abstention (*M. GAUTHIER Pascal*) la destination des coupes n°6 partie de la forêt communale inscrites par l'ONF à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2011 et nomme les garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes.

**DECIDE** par 30 voix pour et une abstention (*M. GAUTHIER Pascal*) la destination des coupes n°29 partie de la forêt communale inscrites par l'ONF à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2011 et nomme les garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes.

AUTORISE à l'UNANIMITE le classement des parcelles AM  $n^{\circ}5$ , ZB  $n^{\circ}210$ , AO  $n^{\circ}410$  et AL  $n^{\circ}132$  dans le domaine public de la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur.

**EMET** à l'UNANIMITE un avis favorable pour l'acquisition des parcelles AM n°85, AM n°86, AM n°215 et AM n°246 situées 75 avenue de l'Egalité.

**APPROUVE** à l'UNANIMITE les modalités de gestion et de financement, et de répartition de la propriété des six bassins de récupération des eaux de ruissellement construits dans le cadre du Syndicat Mixte du Dijonnais suite au projet de dissolution du syndicat.

**APROUVE** à l'UNANIMITE la convention de fonds de concours entre le Grand Dijon et la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur pour l'attribution du fond de concours pour les aménagements du nouveau réseau DIVIA.

**SOLLICITE** à l'UNANIMITE une subvention au Grand Dijon pour les travaux complémentaires à l'arrêt n°10 suite à la Réorganisation du réseau de Bus Divia.

**MODIFIE** à l'UNANIMITE la délibération n°82.06.2010 en date du 29 juin 2010 en autorisant l'occupation à titre précaire des parcelles communales cadastrées section AI n°19-20 et 21 avec un droit de passage sur les parcelles AI n°23 et 24 à la société BALANCZUK représentée par Monsieur Stéphane BALANCZUK.

**MODIFIE** à l'UNANIMITE la délibération n°81.06.2010 en date du 29 juin 2010 qui concerne le bail commercial pour les cellules professionnelles n°2 et n°3 du bâtiment Le République.

**APPROUVE** par 29 voix pour et une abstention (*M. GAUTHIER Pascal*) le projet de création d'une micro-crèche dans le logement communal situé 14 allée du Breuil.

**DECIDE** par 23 voix pour, 6 contre (*M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Dénia (pouvoir à M. POIREL Denis) - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND Louis) et une abstention (<i>M. PREIONI Christian*) de confirmer l'intérêt général les travaux de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté 6NA et le giratoire sur la route départementale n°107 la desservant, de prononcer la déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du code de l'environnement et de préparer la modification du dossier de réalisation.

**AUTORISE** à l'UNANIMITE le Maire à signer une convention avec le Département ayant pour objet de définir les nouvelles modalités de versement de subventions qui interviendront au titre de l'année 2010 et pour les années à venir.

Fait à Chevigny Saint Sauveur, le 27 septembre 2010

Le maire.

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.

(Affichage sur la vitre)